

**Réunion de la commission « REGLEMENTATION »
du 20 décembre 2017**

	30.10	08.11	22.11	06.12.	20.12.			
Rollinger Roby	x	x	x	x	x			
Falsetti Francine	x	exc	exc	exc	exc			
Vishniakova Oks	exc	x	exc	x	x			
Reiffers Michel	exc	x	x	x	exc			
Machado José	exc	x	x	exc	x			
Lehnen Max	x	x	exc	x	exc			
Bariviera Claude	x	x	x	x	x			

1) Rapport de la dernière réunion :

Le rapport est approuvé.

Roby, en tant que coordinateur de la commission, se chargera de mettre en jaune les parties du rapport qui nécessitent un avis ou une décision du CA.

2) Retours du CA :

- la solution quant aux amendes est la suivante : Claude constate/fixe les amendes, en dresse un relevé et transmet ce relevé à José. José présente ces amendes au CA pour aval, puis il se charge de la facturation.
- le répertoire des avis est à mettre à jour chaque fois qu'il y a des actions importantes pour les problèmes figurant dans ce répertoire.
- partout dans nos textes en relation avec les commissions ou groupes de travail, le terme « responsable » est à remplacer par le terme « coordinateur ». La commission a prévu de demander à l'assemblée d'accepter cette modification en général : les textes seront corrigés dans ce sens lors de la rédaction des textes coordonnés, c'est-à-dire après les votes.

3) Précisions quant au timing :

- > l'Assemblée Générale aura lieu le 10 mars 2018,
- > la réunion des Présidents aura lieu le 19 février 2018,
- > nos travaux seront prêts pour remise au CA après la prochaine réunion de la commission,
- > avec cette remise les travaux de la commission sont clôturés pour cette « saison ».

4) Modification des règlements :

Toutes les modifications sont préparées et corrigées, sauf

- la modification « DECISIONS DU CCD » à présenter par Max,
 - la modification « COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL » à présenter par Roby.
- Claude dressera pour la prochaine réunion un document regroupant toutes les modifications prévues.

En outre les modifications du Recueil Technique ont été traités.

La table des matières a connu sa version définitive.

Les textes coordonnés seront seulement préparés après les votes à l'assemblée.

5) questions à la commission :

- a) Soit un juge étranger avec brevet étranger. Quid de la tenue de cours de FORMATION chez nous ? Ce juge n'habite pas chez nous et n'a pas de licence de la Flgym. Peut-il JUGER chez nous et avoir une homologation de son diplôme étranger ?

La commission est d'avis que le CA peut désigner un FORMATEUR s'il juge suffisant le diplôme de ce formateur. Il y a toujours la possibilité de JUGER dans la catégorie FIG pour son pays et en cas de nécessité, à constater par le CA, pour une compétition nationale (sans la nécessité de figurer au tableau des juges luxembourgeois).

L'homologation d'un diplôme étranger pour une personne non résidente et non-licenciée ne donne pas de sens.

b) Silvio a présenté le document « références aux commissions dans les documents qui régissent le fonctionnement de la FLGym » pour avis et commentaires. Les membres de la commission ont lu ce document : il n'y a rien à ajouter.

Les prochaines réunions de la commission auront lieu :

- ~~— mercredi, le 22 novembre à 19.30 hrs~~
- ~~— mercredi, le 6 décembre à 19.30 hrs~~
- ~~— mercredi, le 20 décembre à 19.30 hrs~~
- mercredi, le 10 janvier à 19.30 hrs
- mercredi, le 24 janvier à 19.30 hrs

Claude BARIVIERA